

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**PERSONNEL -
Annualisation du temps
de travail des agents
affectés aux déchèteries.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
17/06/20

Date d'affichage :
17/06/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votants : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 JUIN 2020 à 17h00

Par téléconférence.

Sont présent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, Mme Frédérique MACAREZ, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Michel BONO, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Jean-Marie ACCART, M. Gérard FELBACQ, M. Alain RACHESBOEUF, M. Arnaud PROIX, Mme Virginie ARDAENS, M. Patrick JULIEN, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Luc COLLIER, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Stéphane LINIER, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Christophe FRANCOIS, M. Damien SEBBE, M. Philippe LEMOINE, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CAMELLE, M. Louis SAPHORES, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE, M. Thomas DUDEBOUT, M. Olivier TOURNAY.

M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Jean-Louis GASDON représenté(e) par M. Jean-Marie GONDRY, Mme Rose-Marie BUCEK représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB

Absent(e)s :

Mme Agnès POTEI, M. Benoît LEGRAND, M. Roland MORTELLI, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Ghislain HENRION, Mme Monique BRY, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

L'activité liée aux déchèteries est sujette à des variations selon les périodes de l'année, avec un temps de travail plus élevé entre avril et septembre et moins important entre octobre et mars. Par ailleurs, l'ensemble des sites concernés sont ouverts au public le dimanche matin.

Afin de prendre en compte ces spécificités et permettre une rotation optimale des personnels, il est proposé d'annualiser le temps de travail de ces agents sur la base de 35 heures, selon les modalités suivantes :

- deux périodes différenciées, soit du 1^{er} octobre au 31 mars à 32 heures 30 par semaine (cycle 1) et du 1^{er} avril au 30 septembre à 37 heures 30 par semaine (cycle 2),
- bornes hebdomadaires : du lundi au dimanche pour les deux cycles,
- bornes quotidiennes : de 8h45 à 17h15 pour le cycle 1 et de 8h45 à 18h15 pour le cycle 2. Les bornes du dimanche vont de 8h45 à 12h15.

Dans ce cadre, les agents seront amenés à effectuer 1 607 heures de travail annuelles, dans le respect des garanties minimales législatives et réglementaires suivantes :

- 10 heures maximum de travail quotidien
- 11 heures de repos quotidien
- 35 heures minimales consécutives de repos hebdomadaire
- amplitude maximale de travail de 12 heures
- durée hebdomadaire du travail ne pouvant dépasser 48 heures au cours d'une même semaine, 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

Seront considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées en dépassement des bornes horaires des cycles de travail ainsi définis.

A l'intérieur de chacun des cycles précités, les jours de repos attribués aux agents s'enchaînent toutes les 9 semaines, sauf pour un agent qui a un enchaînement sur 3 semaines.

S'agissant de la déchèterie mobile, 1 agent y est affecté du lundi au vendredi, tous les mois impairs, avec des bornes horaires allant de 7h30 à 16h30. Les mois pairs, cet agent effectue 32 heures 30 ou 37 heures 30 hebdomadaires selon qu'il est en cycle 1 ou 2 sur les déchèteries classiques.

Etant entendu que le comité technique du 12 juin 2020 a été consulté.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'annualisation des agents affectés dans les déchèteries dans les conditions fixées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier
TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200623-50138-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 03/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation